
ANNALES DE BOURGOGNETOME 69 — ANNÉE 1997

SE VÊTIR POUR TRAITER :**Données économiques du costume de la cour de Bourgogne
dans les négociations d'Arras de 1435**

Le 15^e siècle a exprimé dans son costume toutes sortes de significations, religieuses, sociales, familiales, ... Expression du bon goût et de la distinction, l'ostentation répondait également à une visée politique. Pour A. Lafortune Martel¹, le costume d'apparat et le déploiement du luxe étaient le moyen de préparer l'entourage à recevoir les intentions du prince. Comme vecteur, le vêtement de représentation se chargeait donc de symboles que chacun était censé percevoir. Les éléments du costume entraient dans un système codifié et devaient être concertés, réfléchis à l'avance. Qu'en est-il au traité d'Arras ?

L'intérêt d'une telle interrogation est d'aborder les questions politiques sous un regard nouveau, afin de déceler, autant qu'il est possible, des indices susceptibles d'éclairer notre connaissance de cet aspect au 15^e siècle. Quand les faits connus posent problème, une étude parallèle, c'est à dire d'éléments qui n'ont pas un rapport direct avec les événements, peut diriger nos opinions d'historiens vers celles qui avaient

1. *Fête noble en Bourgogne à la fin du Moyen âge*, Paris, Bellarmin : Montréal, Vrin, 1984 (« *Cahiers d'études médiévales* » n° 8), p. 101.

cours à l'époque. Rien n'est à négliger dans les pratiques politiques de cette fin du Moyen âge, et surtout pas la façon dont s'habillent et se logent les protagonistes d'une négociation. Au delà de la simple finalité ostentatoire du costume d'apparat, ses principes directeurs, les sommes dépensées pour chacun, à chaque événement, témoignent de l'importance économique de la question. Ainsi, les préoccupations financières rejoignent dans un même dessein les analyses politiques que les Bourguignons formulaient à propos du traité.

Pendant tout le mois de juillet 1435, les Arrageois accueillirent des ambassades venues de toutes parts participer à « *la paix générale du royaume* ». Après leur arrivée, les séances du congrès se sont tenues à huis clos tous les jours, du 5 août au 21 septembre, avec un arrêt le 11 ou 12 août, pour cause de joutes. Le prince voulait que les envoyés des différents camps se succèdent devant les représentants du concile de Bâle et devant ceux du pape pour exprimer leurs exigences. Le traité d'Arras, réconciliant Philippe le Bon, duc de Bourgogne, avec le dauphin devenu roi de France Charles VII, intervint 16 ans après l'assassinat de Jean Sans Peur qui avait précipité le jeune duc dans l'alliance anglaise. Grâce à cette nouvelle donne politique, le Bon duc obtint le repentir royal, quelques compensations foncières et financières, et l'exemption d'hommage féodal à vie.

De cette réunion politique de première importance ont été conservés différents documents. La recette générale des finances du duc de Bourgogne recèle des renseignements de type comptable. Deux registres de la série B des Archives du Nord, couvrent les achats destinés à « la convention d'Arras » : B 1954 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 1435) et B 1957 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 1436), tous deux rédigés par Jean d'Abonneel, dit le Gros. On y trouve, outre les informations financières propres (achats de draps, de bijoux, dons, récompenses, transport...), des renseignements sur le décor de la ville et des logements, des descriptions de vêtements, qui permettent d'imaginer le déroulement des négociations. C'est sur cette base que nous dégagerons les données économiques qui nous intéressent. Les autres sources, narratives² et iconographiques³ comportent des renseignements de premier ordre qui exposent le contexte et donnent une image que les comptes ne dévoilent pas.

2. Pour le traité d'Arras, on peut distinguer ceux qui le racontent : Antoine de la Taverne, moine de Saint-Vaast, témoin oculaire, a rédigé un « *Journal de la paix d'Arras* » (éd. A. BOSSUAT, Arras, 1936) décrivant au jour le jour le déroulement des opérations. Il écrivit peu de temps après la rencontre, et sa

Le traité a davantage été étudié dans ses aspects politiques que sociaux. Le costume n'a pas attiré les historiens. Un seul chapitre de J.F.G. Dickinson évoque le déroulement de la convention, donnant un chiffre approximatif, mais réaliste, des présents⁴. En revanche, les entrées solennelles et fêtes jouissent d'un intérêt réel depuis les études de B. Guénée et F. Lehoux⁵. Le costume y joue un rôle ostentatoire et représentatif certain, mais aucune recherche à son sujet n'a encore été publiée en 1997. Bien avant B. Guénée, quelques érudits s'étaient penchés

mémoire était encore fiable. Sur le décor et le costume, ses mentions sont celles d'un homme étonné de voir tant de déploiements fastueux, mais il s'attarde peu sur ces futilités qui ne le concernent pas. Jean Le Fèvre de Saint-Rémy, le poursuivant d'armes du duc de Bourgogne, dit Toison d'Or, a lui aussi voulu immortaliser cet événement (*Chronique*, éd. F. MORAND, Paris, 1881). Il s'attache, dans un exercice comptable, à décrire les ambassades et leur nombre. Quant à Enguerand de Monstrelet (*Chronique*, éd. L. DOUET D'ARC, Paris, 1861), il a été davantage marqué par les tournois que par l'événement lui-même. Dans chacun de ces trois textes, il semble que le costume ne prenne d'importance que lorsqu'il devient exceptionnel, ou sujet de discorde. Rappelons cependant que ce n'est pas le propos des auteurs que de le décrire. Leurs mentions, même rares, prouvent au moins son caractère exceptionnel, et l'intérêt certain des contemporains. Ces auteurs ont choisi de ne pas aborder les questions politiques de la convention, laissant ce soin à Olivier de La Marche (*Mémoires*, éd. H. BEAUNE et J. d'ARBAUMONT, Paris, 1884-1888). Privilégiant les cérémonies qui jalonnèrent l'événement, ils nous montrent à leur manière les entrées des ambassades, celle du duc de Bourgogne, celle d'Isabelle du Portugal, les cérémonies religieuses, quelques fêtes et banquets, et les joutes.

3. Aucun document iconographique des négociations mêmes n'est venu appuyer leurs récits, mais quelques manuscrits enluminés traitent les entrées et cérémonies avec réalisme. Il convient de s'y référer, à titre d'exemples, pour dégager des cérémonies la dimension visuelle qui nous manque. Ces documents aident au moins à approcher les formes des vêtements portés dans les années qui bordent 1435. *Les grandes Chroniques de France* peintes par Fouquet (Bnf, ms. fr. 6465, éd. F. AVRIL, M. T. GOUSSET, B. GUENEE, Paris, Lebaud, 1987) sont une véritable mine de représentation de ce type d'événement. Entrées, rencontres, banquets et joutes faisaient partie intégrante du décor princier des livres décorés. Pour citer les plus célèbres, *Le Champion des dames de Martin le Franc* (BnF ms. fr. 12 476 ; Bibliothèque royale de Belgique. ms. 9466), les *Chroniques de Hainaut* (Bibliothèque royale de Belgique, ms. 9242-9244), le *Roman de Gérard de Roussillon* (Bibliothèque de Vienne, cod. Gall., 2549) peuvent aider à approcher le décor du traité d'Arras. Les entrées bourguignonnes ont été représentées pour les successeurs du Bon duc : *La triomphante entrée de Charles prince des Espagnes en Bruges en 1515, et l'entrée de Jeanne de Castille à Bruxelles en 1494*. On peut consulter aussi le *Carrousel des noces de Philippe le Bon avec Isabelle du Portugal* (BnF, Estampes PD. 7 f. 4-40, Paris. -1551, Paris, 1928).

4. *The congress of Arras, 1435 : a study of medieval diplomacy*, Oxford, Clarendon Press, 1955, 266 p. Chapitre v : « The congress : its setting and procedure », p. 103-117.

5. *Les entrées royales françaises de 1328 à 1515*, Paris, 1968.

sur les fêtes de la fin du Moyen âge et de la Renaissance, mais J. Chartrou⁶, O. Cartellieri⁷ et H. Chabeuf⁸ n'ont guère fait attention au vêtement dans son acception complète (économique, politique, sociale, symbolique). Plus récemment, la fête du Vœu du faisan a bénéficié d'une étude plus complète, mais où, une fois encore, cet aspect reste très secondaire⁹. Avec le traité d'Arras, nous avons la chance de pouvoir croiser plusieurs types de sources (comptables, narratives), donc d'approcher le costume de manière approfondie, et d'aborder la convention d'un œil nouveau.

1. Le choix d'une image

Le duc a voulu, lors de la convention d'Arras, soigner son image et celle de sa cour. Autant pour le décor que pour le costume, son dessein transparait dans les comptes.

A. La Cour le Comte : le soin du décor

Les décors de la ville et de la demeure du duc semblent avoir été particulièrement soignés. Les membres de l'hôtel du duc furent chargés de l'agencement de la rencontre, avec l'aide des échevins de la ville. Arras devait accueillir plus de 5000 étrangers au cours des trois mois de la conférence, et l'organisation ne devait pas être prise à la légère. Guillaume de Gonnevillie, fourrier du duc de Bourgogne, avait à « *mettre à point les logis* »¹⁰ qui devaient accueillir les ambassadeurs les plus illustres. 88 jours du travail de 5 personnes ont été nécessaires, pour un salaire de 176 francs de Flandre¹¹. Les grands personnages étaient logés chez des notables ou des officiers du duc ayant un hôtel

6. *Les entrées solennelles et triomphales à la Renaissance, 1484-1551*, Paris, 1928.

7. « Das Fasanfest », *Historisch-politische Blätter*, t. 177, 1922.

8. *L'entrée de Charles le Téméraire et les funérailles de Philippe le Bon à Dijon en janvier et février 1474*, Dijon, 1903.

9. *Fête noble en Bourgogne à la fin du Moyen âge*, *op. cit.*

10. Archives départementales du Nord, B 1954, f. 44.

11. 1 franc de Flandre = 1 livre = 40 gros. En général, j'ai retenu la livre de Flandre, monnaie la plus courante dans ces comptes. À chaque fois qu'une autre monnaie sera employée, sa valeur sera convertie en livre de Flandre. 1 livre = 20 sous = 240 deniers = 40 gros.

dans la ville. Les négociations se sont tenues au sein de l'abbaye de Saint-Vaast, elle aussi décorée. On préféra loger l'ambassade anglaise dans « *la Cité* », séparée de la ville par un mur, pour éviter les risques de violences. La sécurité fut assurée par les échevins et notables d'une part, les archers du duc de l'autre. Une garde spéciale fut requise pour les lices mises sur le Grand-Marché pour les joutes¹², tenues les 11 et 12 août, au cœur des négociations, au grand dam des ambassadeurs ecclésiastiques.

À son arrivée à Arras, Philippe le Bon se rendit à la Cour le Comte, logement traditionnel des comtes de Flandre, sur la porte de laquelle on avait suspendu les armes duciales : Hue de Boulogne, peintre du duc, les avait figurées sur un tableau qui, d'abord destiné à la ville de Florence ou à un de ses habitants, « *a este mis depuis au dessus de son hostel d'Arras* »¹³. Signe de reconnaissance du logis, l'image devait aussi indiquer l'autorité du prince sur sa ville. La Cour le Comte, qui devait accueillir les ambassadeurs les plus illustres, avait été tendue de « *moult notables draps tant d'or comme de haulte liche* »¹⁴. Déployés pour l'occasion, ils suscitèrent l'admiration du moine de Saint-Vaast. Le décor et son thème ne sont pas décrits. Ne possédant aucun document iconographique sur l'événement même, il faut se tourner vers des occasions plus ou moins similaires. Les fleurs et les animaux sont souvent présents, et, à en juger par les miniatures du bal des Ardents¹⁵, les hommes de la fin du Moyen âge ne craignaient pas le mélange des couleurs...

Les tentures de la Cour le Comte sont absentes des comptes, ce qui semble indiquer qu'elles ont été réutilisées pour l'occasion, et non pas faites spécialement. Les tendre et éventuellement les réparer a sans doute constitué une des tâches de Guillaume de Gonnevillie et de ses compagnons. Du velours est remis à Fouet, garde de la tapisserie, pour la réparation de chambres de tapisseries. La présence de rongeurs peut aisément expliquer les réparations fréquentes que l'on rencontre dans les comptes¹⁶. On peut aussi conjecturer que l'ensemble des hôtels

12. *Journal de la Paix d'Arras, op. cit.*, p. 105-111.

13. Archives départementales du Nord, B 1957, f. 296.

14. *Journal de la Paix d'Arras, op. cit.*, p. 9.

15. *Chroniques de Froissart*, cité par B. HOLME, *Splendeurs et richesses du Moyen âge*, Paris, Ars Mundi, 1987, p. 30-31.

16. Archives départementales du Nord, B 1957, f. 352, 353.

devant recevoir les grands personnages ont bénéficié de telles décorations, mises au point par les ouvriers de la cour de Bourgogne. Antoine de la Taverne semble faire une différence entre les draps d'or et les tapisseries. Les premiers, fournis par les marchands italiens, sont originaires de l'Orient ou de l'Italie, et peuvent servir autant au décor qu'à l'habillement. Les figurations, quand elles existent, sont choisies par l'atelier, et ne constituent donc pas une commande précise. À l'inverse, les tapisseries, uniquement destinées au décor, sont faites en France dans des centres spécialisés et intègrent au cours de leur élaboration un programme décoratif à la demande.

Le duc a pris soin de conférer un décor exceptionnel à son logement, lieu de réception. Il voulait impressionner les visiteurs, montrer sa richesse et son luxe, se comporter comme un hôte parfait, soucieux du bien être de ses visiteurs, tel un souverain.

B. Philippe le Bon : un souverain ?

Pour un prince tel que Philippe le Bon, soigner son apparence dans une rencontre de la plus haute importance est une règle d'or. Le duc de Bourgogne choisit le 28 ou le 29 juillet¹⁷ pour faire son entrée solennelle dans sa ville. À cette occasion, tous les seigneurs présents se déplacèrent bien au-delà de la ville pour accueillir l'hôte de la conférence de paix. Pour ceux d'Arras, il s'agissait aussi d'accueillir le souverain qui leur faisait l'honneur de séjourner dans leur ville.

Cette entrée, le duc l'a voulue magnifique. C'est le rôle que l'on a donné au costume que d'exprimer luxe, puissance et gloire ducale. Des vêtements à livrée ducale ont été faits spécialement pour cet épisode. Au total, entre le drap, la confection et la broderie, la dépense, uniquement pour les serviteurs, s'élève à 5421 livres 9 sous 8 deniers.

Les distributions sont faites en fonction des personnages. Les archers de corps du duc assurent sa protection personnelle. De par leur vocation militaire, il reçoivent des huques, vêtements flottants, sans manches, entièrement fendus sous les bras. Elles recouvrent en général les armures. À l'entrée du duc, les archers ont revêtu des huques brodées et chargées d'orfèvrerie. C'est ce qu'Antoine de la Taverne nomme

17. *Journal de la Paix d'Arras, op. cit.*, 29 juillet, p. 27 ; ENGUERAND DE MONSTRELET, *Chronique, op. cit.*, 28 juillet, p. 133.

« *les parures* »¹⁸. Perrin Bossuot, tailleur et valet de chambre du duc, a réalisé 55 huques, dans un drap noir et gris vendu par le lillois Jaquemart de Lengle, fournisseur privilégié de l'hôtel¹⁹. Elles étaient doublées de toile noire. Thierry du Castel, valet de chambre et brodeur ducal, leur a apposé 54 marcs et 4 onces d'argent, en plus de la broderie. Nul n'a indiqué le texte de cette dernière, sans doute une devise choisie pour l'occasion. Nous voyons ici le cheminement du vêtement, depuis la vente du drap jusqu'aux dernières finitions. Le surplus de ces huques était peut-être destiné aux archers de Nicolas Rolin, dont il manque la fourniture en drap. Une escorte personnelle de 6 archers lui avait été en effet attribuée aux frais de l'hôtel, après une tentative d'assassinat perpétrée quelques années plus tôt en Bourgogne²⁰. Gui Guilbaut, à cette époque trésorier de l'Ordre de la Toison d'Or, avait lui aussi 6 archers assurant sa protection et sa suite à l'entrée des Français dans la ville d'Arras²¹. Les archers ont reçu deux fois, au cours de la conférence, des vêtements brodés, enrichis d'orfèvrerie, destinés à la représentation. Le reste du temps, leur costume a sans doute été plus modeste.

Hormis les archers, les vingt ou vingt-deux pages et valets de pieds, y compris le palefrenier du duc ont reçu des vêtements spéciaux. Leur statut privilégié leur donne droit à des robes, et non pas à de simples huques, parce qu'il n'ont pas le même rôle que les archers. Leurs robes ont été confectionnées à Arras en juillet 1435, par Perrin Bossuot²². Guillaume Carot, drapier de la ville, a fourni 43 aunes 1 quartier de drap noir, 23 aunes et 1 quartier de blanchet pour ce faire²³. Thierry Du Castel s'était chargé de les broder et de les couvrir d'orfèvrerie. 72 marcs d'argent blanc ornaient les vêtements précieux²⁴, soit 18 marcs de plus que pour les archers, avec 34 vêtements de moins. Le décor était donc différent, et aussi plus riche. Le coût de la broderie

18. *Journal de la Paix d'Arras, op. cit.*, p. 33.

19. Archives départementales du Nord, B 1957, f. 350 et f. 354.

20. VAUGHAN (R.), *Philip the Good*, London, Longmans, 1970, p. 66.

21. André Bossuot, éditeur du *Journal de la paix d'Arras* avance les chiffres de 24 archers pour le chancelier, dirigée par Robert de Courteheuse, payés du 31 juillet au 21 septembre (Archives départementales du Nord, B 1954, f. 215), et 20 pour le trésorier. D'après les comptes des vêtements, le duc leur a accordé des escortes beaucoup plus modestes, au moins pour son entrée et pour celle des français dans la ville d'Arras.

22. Archives départementales du Nord, B 1957, f. 349v.

23. *Ibid.*, B 1957, f. 328.

24. *Ibid.*, B 1957, f. 368.

s'élève à 852 livres 3 sous. Les robes étaient en outre « *découpées* » (les extrémités avaient été frangées à la manière d'une feuille de chêne), ce qui justifie le coût de la confection d'une robe : 32 sous contre 16 sous pour une robe simple. Les chaperons assortis étaient compris dans le prix²⁵. Au passage, on reconnaît cette mode des vêtements déchiquetés, présente dans nombre de représentations figurées de cette période, par exemple sur le fameux tableau du *Déjeuner en blanc* du musée de Versailles²⁶.

Comme sur les huques, la devise n'est pas connue. Les robes ont sans doute servi de parure à l'entrée du duc dans la ville d'Arras. Pour Herman, un petit page venant de Hollande, arrivé à la cour pendant la conférence de paix, on a acheté du drap noir et gris, et du blanchet, afin de lui faire une robe à la livrée ducale. Nous perdons ensuite la trace de cette robe, qui n'a apparemment pas été brodée. Ceci semble confirmer l'hypothèse selon laquelle ces robes éclatantes d'argent ont servi à l'arrivée dans la ville, une occasion idéale de montre de luxe. Nous n'avons aucun moyen de savoir si elles ont resservi ensuite. Le reste du temps, leur costume demeurait simple, au regard de la robe nouvellement acquise pour Herman.

En tout, la livrée des pages a coûté 940 livres 11 sous 11 deniers, dont 90,6 % pour la broderie, 5,7 % pour le drap, et 3,7 % pour la confection : une somme globale un peu moins importante que pour les archers, mais bien supérieure au niveau individuel (environ 42 livres par page, valet ou palefrenier, contre environ 19 livres par archer).

D'autres distributions sont faites pour le 29 juillet, dans des proportions gigantesques. Pour les officiers de l'hôtel, comprenant les ménestrels et trompettes, dont la musique était indispensable à toute fête de cour, 1734 aunes de drap gris et noir et 1576 aunes de blanchet ont été nécessaires à la confection de 331 robes²⁷. 297 d'entre elles ont été brodées à la devise ducale. Leur valeur totale se montait à 2681 livres 8 sous. Ces robes, outre la broderie, étaient sans doute très simples, ne coûtant que 10 sous pièce. Celles du commun de l'hôtel du comte d'Étampes étaient estimées de même valeur, ce qui nous invite à penser que le nom « *officiers* » désignait l'ensemble des serviteurs de

25. *Ibid.*, B 1957, f. 345v.

26. Copie du 16^e siècle d'une miniature des années 1430-34, école de Van Eyck.

27. Archives départementales du Nord, B 1957, f. 350v.

l'hôtel. Pour les huques pourtant élémentaires des archers de corps, Perrin Bossuot demandait 12 sous, et 16 sous pour les robes les plus simples des pages. Il faut certainement attribuer cette moindre somme à l'état et au rang des destinataires au sein de la cour bourguignonne. Les hiérarchies s'exprimaient alors non seulement dans la qualité du drap, comme l'a montré Françoise Piponnier²⁸, mais aussi dans celle de la confection. Les sources confirment pour la cour de Bourgogne en 1435 l'utilisation du costume dans la hiérarchie sociale.

En plus de sa propre livrée, le duc a financé celles de Jean de Nevers, comte d'Étampes et de Jean, damoiseau de Clèves, ses cousin et neveu. Leur suite, tout comme celle du duc, était composée d'archers, de valets, de pages et d'officiers, mais dans des proportions beaucoup plus modestes. 698 livres 12 sous ont suffi à vêtir l'ensemble des 80 archers, 6 pages, 4 valets et 2 palefreniers soumis aux volontés de ces deux jeunes protégés. Comparée à celle de la livrée du souverain bourguignon, la somme semble peu importante : 11,4 % contre 88,6 % du total, qui s'élève à 6120 livres 1 sous 8 deniers.

À l'image de ses serviteurs, le duc s'est offert une parure pour le défilé du 29 juillet : un pourpoint de futaine, choix de tissu très raisonnable pour la saison, dont les qualités résidaient essentiellement dans le travail de la matière. Gilles de Mandousque, un parmentier²⁹ de Bruxelles, avait confectionné six robes identiques, doublées de toile, et cinq chaperons de drap gris et noir « *déchiquetées et bordées au dessus de la chyqueture a certaine devise que le duc lui a ordonnée* ». Deux d'entre elles étaient destinées au duc, les autres à Arnaut d'Egmond, duc de Gueldre, au comte d'Étampes, au damoiseau de Clèves, « *que monseigneur leur a donné pour eulx vestir et être de pareille devise que lui a l'entrée qu'il a naguère fait à Arras pour le fait de la journée qui se tient pour la paix générale de ce royaume* »³⁰. Chacune de ces robes, y compris le chaperon assorti, coûtait 15 livres 12 sous, comprenant le drap, la façon et la broderie des devises. Un prix aussi élevé est justifié dans les autres mandements par l'apposition d'orfèvrerie en guise de décor. La futaine étant un drap très léger, fait de coton et de lin mélangé, le prix de l'aune reste extrêmement

28. *Costume et vie sociale à la cour d'Anjou, XIV^e-XV^e siècle*, Paris-La Haye, Mouton, 1970.

29. C'est en effet ainsi qu'il est désigné dans les comptes : Archives départementales du Nord, B 1954, f. 174v.

30. *Ibid.*, B 1954, f. 174 v.

modeste³¹ (3 ou 4 sous), et une robe « *découpée* » par Perrin Bossuot est estimée à 32 sous pièce. Thierry Du Castel, lui, ne demande que 23 sous pour la broderie d'une devise. Enfin, toutes les robes des serviteurs sont enrichies de métaux précieux. On comprendrait mal que celles des personnages de haut rang ne le soient pas. Ces robes devaient comporter des ajouts métalliques que la quittance a omis. La dernière robe a été donnée au Bourguignon Antoine de Rochebaron, officier de Philippe le Bon, en remplacement d'une autre ; sans le chaperon, elle a été facturée 14 livres 8 sous. À Jean du Pressy, trésorier et gouverneur des finances ducales, on a donné l'équivalent en argent pour faire réaliser la même tenue³².

Le port de robes identiques par ces personnages était vu comme une confirmation de leur volonté unitaire de régler la paix. Grand absent de ce défilé, le chancelier Rolin était déjà arrivé à Arras, et ne participa aux festivités que le lendemain, lors de l'arrivée des Français.

Le duc a choisi depuis longtemps les couleurs ternes qui lui sont devenues habituelles. Noir, gris et blanc sont seulement égayés par le bleu et blanc des devises, qu'amplifie l'effet éclatant de l'orfèvrerie. Un programme à la fois sobre et riche caractérise la livrée ducale, décuplé par le nombre considérable des porteurs. Les officiers Nicolas Rolin et Gui Guilbaut reçoivent une garde personnelle qui reste malgré tout dépendante de celle du prince. Les archers de l'un comme de l'autre semblent ne se distinguer aucunement de ceux du duc. Le comte d'Étampes et le damoiseau de Clèves ont pour leur part opté pour des couleurs beaucoup moins rigoureuses : bleu et noir pour le premier, bleu et violet pour le second. Nous ne pouvons rien affirmer de plus quant à ces couleurs, sans connaître celles qui leur sont habituelles.

Dans le cortège éblouissant du 29 juillet 1435, les couleurs des livrées comme celle des dignitaires répondent aux exigences héraldiques des rituels de la cour. Christian de Mérindol³³ a clairement montré que

31. Nous ne devons sans doute pas nous offusquer de voir un prince vêtu d'un drap si simple. Fr. Piponnier en a rencontré aussi dans la garde robe de René d'Anjou, au milieu du 15^e siècle. La saison estivale le justifie amplement.

32. Archives départementales du Nord, B 1954, f. 128, 14 livres 12 sous.

33. « Couleur, étoffe et politique à la fin du Moyen âge, les couleurs du roi et les couleurs d'une cour ducale », *Recherches sur l'économie de la France médiévale, les voies fluviales, la draperie : actes du 112^e Congrès des sociétés savantes*, Lyon, 1987, Paris, C.T.H.S., 1989 et « Signes de hiérarchie sociale à la fin du Moyen âge », *Le vêtement : histoire, archéologie et symbolique vestimentaires au Moyen âge*, Paris, Cahiers du Léopard d'Or, 1989.

les vêtements ainsi distribués véhiculaient des principes fortement influencés par les bannières, devises et couleurs de princes. Chacun est reconnaissable dans ce système de valeurs et le vêtement est un puissant vecteur de l'appartenance à un groupe. En finançant les robes de ses serviteurs, Philippe le Bon peut leur donner l'aspect et le décor qui correspond à son programme. Cette savante maîtrise de la vêtue des officiers conditionne sa réussite : effet de masse, ostentation, montre de puissance, comme pour un défilé militaire de 14 juillet, voire message plus précis encore, que nous ne pouvons distinguer, par ignorance des devises brodées. Le traité d'Arras ne constitue pas une occasion de changer de couleurs. On comprend au regard des comptes l'émerveillement du moine de Saint-Vaast devant tant de parures similaires. À travers ce cortège uniforme, le duc voulait aussi montrer son réseau de serviteurs et l'importance de sa cour, afin d'attirer crainte et respect, piliers de tout pouvoir souverain. L'étalage du luxe vestimentaire faisait donc partie de ce rituel princier, et les sommes engagées répondaient à cette intention.

Le 3 août, ce fut au tour de la duchesse Isabelle de faire son entrée dans la ville. Ici aussi le décor et les vêtements jouaient le même rôle d'ostentation. Tout le monde vint à sa rencontre et tous les chroniqueurs furent marqués par l'éclat du cortège, y compris les échevins d'Arras qui prirent soin de noter dans leur mémorial que la duchesse prenait place dans « *une litière toute dorée, estoit vestue sy richement que oncques on vit dame ; avoit III carros derrière pleins de femmes et s'y avoit VI femmes sur VI chevaux, toutes vestues de parures ainsi que madame et chargiés de leurs robbes* ». Le costume de la duchesse n'est absolument pas compris dans les dépenses de l'hôtel ducal. Elle a dû financer elle-même une parure si riche. Elle arrive à Arras en souveraine, en joyeuse entrée, tout comme son mari.

Plus aucun doute n'est désormais possible. Premier signe de l'importance politique de l'événement, la présentation fut menée avec grand soin. Dans les moindres détails, les officiers du duc ont pris le parti de magnifier la puissance de leur maître, de signifier à tous son rôle dans la convention. Sous couvert d'une entrée solennelle dans une ville soumise, Philippe le Bon s'est comporté en souverain, en puissance à part entière dans la conférence. L'issue du traité a confirmé, par l'exemption d'hommage, sa volonté de se placer sur un plan d'égalité avec les rois de France et d'Angleterre. Même s'il est hasardeux de la déduire

d'après des conséquences postérieures, cette proposition (acceptée à Arras) était connue dès les premières négociations françaises, en 1429.

Les costumes choisis pour la cérémonie des serments de paix, tenue le 21 septembre, dans l'église de l'abbaye Saint-Vaast, montrent combien le duc tenait à figurer comme le plus important négociateur de la convention.

Le 8 septembre, Jacquemart de Lengle était sollicité pour un drap noir et gris de très bonne qualité (36 sous l'aune), destiné à la confection de 10 huques pour les ducs Philippe de Bourgogne, Charles de Bourbon, Arnaut d'Égmond, duc de Gueldre, les comte Arthur de Richemont et Jean d'Étampes, Antoine de Croy (premier chambellan du duc de Bourgogne) et son frère Jean (conseiller, chambellan et grand bailli de Hainaut), seigneur de Toul sur Marne, le seigneur Jean de Créqui, Jean, damoiseau de Clèves, Charles, le tout jeune héritier bourguignon, et enfin Jean Deshornes, fidèle officier de Philippe le Bon. Couvertes d'orfèvrerie et brodées de croix blanches et bleues, elles symbolisaient l'entente retrouvée. Le fait que les Français ont accepté de porter des vêtements aux couleurs du duc montre le pouvoir de celui-ci sur le traité. Il s'érige en personnage principal et tout le monde accepte sa position.

Christian de Mérindol³⁴ nous apprend que les couleurs bleues et blanches, abandonnées par Charles VII après 1421, furent adoptées un moment par le duc Jean de Bedford, mais aussi par Philippe le Bon à partir de 1426. La signification de ce système reste obscure, mais en 1435 il est peut-être à rapprocher du choix qu'avait fait son grand-père en choisissant le trio noir, blanc, bleu pour mener une campagne militaire ... contre les Anglais ! La croix représente certainement celle de saint André, emblème de la Bourgogne. C'est aussi pour montrer que cette paix d'Arras, arbitrée par des ecclésiastiques, a été placée sous le patronage de Dieu. N'est-ce pas sur une croix d'or que les négociateurs jurent le maintien de la paix ? Cette croix, présente sur des vêtements de grands dignitaires politiques, ne serait-elle pas aussi, déjà, un clin d'œil pour une future croisade ? Le contexte belliqueux que supposait l'opposition des Bourguignons aux partisans de Charles VII ajournait l'idée même d'une guerre sainte. Or, la chrétienté en cours

34. « Couleur, étoffe et politique à la fin du Moyen âge... », *op. cit.*, p. 241.

de réunification voyait les Turcs s'imposer dans les Balkans. Le thème n'est pas abordé dans les conclusions du traité et aucun auteur n'a rapporté le secret des négociations. Notre unique recours se trouve alors peut-être dans l'interprétation du costume. Ces croix sembleraient inviter les grands chevaliers du royaume à cesser leurs querelles pour s'unir dans une même lutte, contre les Anglais d'abord, mais aussi contre ces infidèles qui menacent la chrétienté. Cependant, nous ne pouvons pas aujourd'hui affirmer que l'idée était déjà présente dans l'esprit des hommes qui animèrent la paix d'Arras. Ces huques identiques signifiaient que les ambassadeurs bourguignons et français, par leur costume, scellaient leur nouvelle alliance, leur volonté de marcher désormais dans la même direction, contre les Anglais. Elle permettait aussi au duc de Bourgogne de se situer à nouveau comme une puissance à part entière dans le traité.

C. *L'art de paraître*

Les occasions de se vêtir ne manquèrent pas au cours de ces 3 mois. Le temps était partagé entre les cérémonies officielles, nécessaires à la conférence, et des occupations annexes, comme les joutes et la chasse, qui méritaient aussi des costumes particuliers. Pour les entrées, les messes et les réceptions, les vêtements étaient toujours des parures.

Le duc organisa plusieurs réceptions, au cours desquelles on dansait et on mangeait beaucoup, mais celle qu'il donna en l'honneur des Anglais le 1^{er} septembre devait jouer un rôle primordial dans l'issue de la convention. C'est après des discussions animées entre le cardinal d'Angleterre Henri Beaufort et le duc, suivies d'une rencontre nocturne avec les Français que le Bourguignon décida de s'associer à la cause de Charles VII. Deux jours plus tard, les Anglais quittaient Arras, et la paix séparée franco-bourguignonne fut annoncée le 8 septembre. Le temps de régler les derniers détails, et la paix fut proclamée définitivement le 21. Une série de grandes fêtes associant la population arrageoise suivit. La grande messe du 8 septembre fut le cadre d'un déploiement des plus belles parures masculines : drap d'or et orfèvrerie composaient la longue robe de Philippe le Bon, si décorée dit-on qu'on « *a grant peine a jugier de quelle couleur ladite robe estoit par le grant multitude d'or et d'argent de quoi elle estoit batue* »³⁵.

35. *Journal de la Paix d'Arras, op. cit., p. 74.*

Thierry du Castel a réalisé de son métier un manteau de drap noir chargé de broderie et d'orfèvrerie, un autre gris et un de satin noir, trois huques de drap de laine, l'une grise, la seconde noire et grise, la troisième toute noire, une huque de satin gris garnie de drap par dessous, deux chaperons, un pourpoint de drap gris, « *sur lesquels habiz et chaperons comprins une robe noire et un chaperon que le duc donna à son beau-frere le duc de Bourbon, laquelle robe il fit enrichir d'orfèvrerie, et encore un chaperon noir pour le duc, servant avec sa longue robe de velours et d'argent, c'est assavoir d'argent doré aulx deux lez, 97 mars au pris de 12 salus³⁶ le mars ; pour argent, or et façon, 1164 salus ; d'argent doré a ung lez 64 mars au prix de 10 salus le mars, pour or, argent et façon de l'orfevre, 640 salus ; et d'argent blans 55 mars 4 onces a 8 salus le mars, pour argent et facon de l'orfevre, 444 salus ; l'assiette de 216 mars 4 onces d'argent mis es dits habiz, 2 salus le mars, 433 salus ; et pour la brodure des diz habiz ou il y a 10 pieces 50 salus piece, 500 salus* »³⁷. L'ensemble ramené en livres atteint 3658 livres 3 sous, uniquement pour la décoration. Cette fastidieuse description a l'avantage de nous montrer les possibilités offertes au brodeur quant au choix des matières premières. Les monceaux d'argent dorés de chaque côté devaient être appliqués branlants (pendants), tandis que les autres étaient cousus, la seule face dorée visible. Nul ne dit si argenté et doré faisaient bon ménage sur les mêmes vêtements. De toute façon, la quantité apposée sur les 10 pièces (12 en tout) est considérable. Rien à voir avec les motifs des huques des archers de corps. Ici, le luxe d'un vêtement princier se mesure essentiellement à la quantité de métaux précieux qui l'honorent.

On ne retrouve pas dans les quittances de Perrin Bossuot l'équivalent de l'ensemble des vêtements et, quand on les rencontre, ils ne portent pas toujours le même nom. Sans doute certains étaient déjà assemblés avant. Il manque en tout quatre vêtements, soit deux manteaux et autant de huques. Pour le drap, l'opération est encore plus délicate. Les officiers de la garde robe avaient l'habitude en effet de constituer des stocks, qui représentent 96,7 % des sommes des achats de draps, laine et soie confondues. 2,6 % ont pu être effectivement attribués à des vêtements fabriqués pour la convention.

36. 1 salut = 46 gros = 1 livre 3 sous.

37. Archives départementales du Nord, B 1957, f. 367.

Les costumes du comte d'Étampes et du damoiseau de Clèves semblent, à l'image de leur livrée, beaucoup plus restreints que celui du prince. Une robe rose, une autre bleue avec chaperon assorti sont chargées d'orfèvrerie pour chacun, pour une somme équivalente à 842 livres 10 sous (l'ensemble). Le reste de leur garde robe, choisie dans des draps précieux, comprend plusieurs robes aux couleurs gaies, fourrées de fines martres. Au regard des comptes, Jean de Nevers semble mieux doté que son homologue de Clèves, mais c'est davantage le fait de lacunes comptables que d'un véritable privilège. Pour eux aussi, l'essentiel du décor était marqué par l'orfèvrerie des robes de représentation. En tout, les finances ducales ont couvert 1017 livres 8 sous et 8 deniers de leurs dépenses vestimentaires. Il faut ajouter à cela les 31 livres et 4 sous des robes de futaine exécutées par Gilles de Mandousque. Pour le reste, il est beaucoup plus difficile de distinguer les ornements de chacun.

Dans le domaine des loisirs, il faut signaler aussi le jeu de paume, que cite Antoine de la Taverne pour insister sur la bonne entente qui existait entre le duc de Bourgogne et les hauts représentants de l'ambassade française³⁸. Les seuls accessoires connus requis pour ce sport étaient les gants spéciaux pour le jeu de paume, que le duc avait pris auprès de son valet de chambre Guillaume Machefoing³⁹. On imagine aisément que les vêtements devaient satisfaire au moins à une exigence d'aisance. Il en va de même pour la chasse, signalée par les comptes. Les veneurs ducaux sont venus à Arras entre le 1 et le 21 septembre, et ont été à cette fin remboursés de leurs vivres. Sans qu'elles soient clairement désignées pour ce sport nobiliaire, les robes à *chevaucher* du duc devaient répondre à l'exercice hippique qu'il imposait.

Perrin Bossuot a aussi fait plusieurs pourpoints de futaine. Certaines robes, à en juger par le rang de Philippe le Bon et par l'achat de pelleteries, ont sans doute été bordées ou fourrées de martres zibelines ou d'agneaux, dont le fourreur n'a fourni aucune quittance. Enfin, des paires de chausses sont achetées en quantité⁴⁰, ainsi que des souliers lustrés⁴¹ et quelques chapeaux de feutre, de til ou de paille noirs⁴². La

38. *Journal de la Paix d'Arras, op. cit.*, p. 38.

39. Archives départementales du Nord, B 1954, f. 161.

40. *Ibid.*, B 1957, f. 340.

41. *Ibid.*, B 1957, f. 302v, 338.

42. *Ibid.*, B 1957, f. 310, 315v, 316.

totalité de ces vêtements restent fidèles aux couleurs noires, grises et blanches que le duc préfère. L'ensemble de la garde robe ducale présente dans les comptes au moment du traité se chiffre à 3953 livres 9 sous, 2 deniers, dont la broderie couvre 92,5 %. Antoine de la Taverne nous a décrit le duc portant un collier d'or le premier septembre au banquet organisé en l'honneur des anglais⁴³. Voilà qui confirme de façon définitive qu'en ce temps le luxe dans la beauté s'exprime avant tout par la capacité des métaux et des pierres précieuses à briller sur les vêtements ou autour du cou de ceux qui les portent. Le duc était parfaitement conscient de l'impact de ces bijoux sur le public, ce qui a fait dire à Bonenfant qu'il avait « *le sens de la psychologie populaire* »⁴⁴. Cependant, seule une étude globale du costume pourrait déterminer si cet art du paraître, évident au traité d'Arras, valait pour toutes ses représentations. Cela supposait un personnel nombreux, à qui il convient de rendre hommage.

2. Les moyens d'un programme : artisans et marchands

A. Artisans et marchands

Pour le traité d'Arras, on a fait appel à la fois à des artisans extérieurs, à des membres de l'hôtel, et à des marchands de la ville d'Arras. Des premiers il convient avant tout de retenir Jacquemart de Lengle, marchand de drap lillois souvent cité ici. Dans sa boutique se côtoient des draps de laine de bonne, moyenne et basse qualité. La grande majorité des fournitures pour les livrées, mais aussi pour le costume personnel du duc et de ses proches, viennent de ses stocks. Il est, en 1435-36, le marchand le plus prisé de la cour de Bourgogne, et ce, même quand elle ne réside pas à Lille. En effet, les draps noirs et gris des huques d'orfèvrerie de la cérémonie du 21 septembre lui ont été achetées le 8 du même mois, alors que le duc résidait à Arras⁴⁵. On ne dit pas qui s'est déplacé pour venir jusqu'à l'autre, le marchand ou les valets de la garde robe. En tout cas, ces derniers étaient sûrs, par expérience, de trouver chez lui la qualité de drap qui conviendrait à ces vêtements de luxe.

43. *Journal de la Paix d'Arras*, *op. cit.*, p. 62.

44. *Philippe le Bon*, Bruxelles, 1955, p. 23.

45. Archives départementales du Nord, B 1957, f. 354v.

À Bruxelles, Gilles de Mandousque a réalisé les 6 robes de futaine du 29 juillet, sans doute à la suite d'une commande. Il est le seul artisan extérieur à l'hôtel, dans les registres dépouillés, à réaliser des vêtements pour la personne du duc. Sa réputation de travailleur exceptionnellement doué a pu justifier le choix ducal. Peut-être le tailleur Perrin Bossuot n'avait-il pas eu le temps de les confectionner pour la bonne date, mais sur cette question, le compte reste muet. Cependant, la première des hypothèses est la plus séduisante : demeurant à Lille, et non à Bruxelles, dans la période précédant le traité, le duc aurait assurément sollicité le concours d'un tailleur de cette ville pour pallier le retard de l'hôtel, si Gilles de Mandousque n'avait pas été connu pour ses travaux. Il était sans doute le seul capable de donner à ces robes la forme et le décor qui lui valaient sa réputation. Le parmentier a supervisé l'ensemble des étapes nécessaires à la réalisation des robes : drap, façon, broderie lui sont payés selon un tarif forfaitaire à la pièce.

À part ce Bruxellois, l'essentiel de la confection, nous l'avons dit, revient au tailleur ducal Perrin Bossuot. Le drap des livrées lui est parvenu au plus tôt le 1er mai. La collaboration d'ouvriers et de valets a sûrement accéléré la réalisation. Il avait en effet moins de trois mois pour fournir aux officiers et autres serviteurs 454 vêtements, qui devaient ensuite passer entre les mains expertes du brodeur Thierry Du Castel. Les quittances de Perrin Bossuot montrent qu'à chaque pièce était allouée une somme forfaitaire, en fonction de la difficulté de la réalisation et des bénéficiaires : un pourpoint cousu près du corps valait 40 sous, tandis qu'une huque d'archers était estimée à 12 sous. Ces deux vêtements étaient doublés. Les robes du commun l'étaient également, mais leur prix, lié au rang de chacun au sein de la cour bourguignonne, reste inférieur à tous les autres vêtements (10 sous).

Le brodeur demande pour son travail d'assemblage des métaux et de broderie un prix dérisoire comparé à celui de l'orfèvrerie, achetée par ses soins, puis remboursée par les quittances.

Perrin Bossuot et Thierry Du Castel ont été les principaux responsables de la confection des costumes du traité dans l'hôtel. Haine Necker, valet de garde robe, n'a pas été sollicité pour le mois de septembre 1435, alors qu'il avait réalisé une grande partie de la garde robe ducal un an plus tôt⁴⁶. Les autres valets de chambre, comme bar-

46. *Ibid.*, B 1954, f. 169v-170v.

biers, chaussetiers, fourreurs, exécutent des travaux en rapport avec leur métier, mais qui ne concernent pas directement la conférence de paix.

Des marchands extérieurs à la ville d'Arras sont venus distraire le duc en lui présentant leurs riches marchandises venues d'Italie : Karles Gille et Paul Mielen sont deux commerçants de Lucques, résidant à Bruges. Ils ont fourni la majorité des stocks achetés par le duc pendant la convention. Ces deux marchands montrent ainsi que le choix de tissus pouvait constituer pour Philippe un passe-temps agréable. En outre, ils lui ont permis de mener une diplomatie active. En effet, si le duc se déplaçait avec des chariots remplis de précieuses marchandises, il a acheté beaucoup de cadeaux sur place. Espérant vendre leurs denrées dans une rencontre aussi fructueuse que celle-ci, les deux Italiens ne furent sans doute pas les seuls à se rendre dans la cité arrageoise. Quelques orfèvres les accompagnaient⁴⁷. Un marché de luxe s'était alors installé auprès de la cour de Bourgogne, dont les marchands d'Arras furent également bénéficiaires.

Si la plupart des fournitures de livrées avaient déjà été achetées en juillet, il restait encore à vêtir les pages, pour qui Guillaume Carot⁴⁸ fournit le drap gris et noir. Au cours de la convention, les ouvriers de la garde robe ont eu besoin de pièces de tissus que les commerçants de la ville possédaient. L'artilleur Colin Clabaut a réussi à épuiser son stock de flèches pour les archers ducaux⁴⁹. Le linge de corps de la personne ducale a été acheté, pour les mois d'août et septembre, à Jeanne de Warengüten, lingère⁵⁰. Pour les cadeaux, Jacquemart et Bandin Kam vendirent du drap aux couleurs ducales⁵¹. Mais leur collaboration serait restée sporadique si un événement survenu à Arras n'avait pas nécessité l'achat d'une grande quantité de draps.

47. À Jean Aubin, orfèvre de Paris, on achète des pierres précieuses « lors de la convention d'Arras », Archives départementales du Nord, B 1957, f. 365v.

48. *Ibid.*, B 1957, f. 328.

49. *Ibid.*, B 1954, f. 163.

50. *Ibid.*, B 1957, f. 328v.

51. *Ibid.*, B 1957, f. 328.

B. L'appel au commerce local : le deuil de la reine de France

Le 9 octobre, la nouvelle de la mort d'Isabeau de Bavière, reine de France, parvenait à Arras. Le lendemain, les membres les plus privilégiés de la cour paraissaient à l'office funèbre vêtus de robes noires dont le drap avait été acheté la veille. Au-delà de l'exploit réalisé par les tailleurs de l'hôtel, on voit que ce décès fut une véritable aubaine pour les commerçants arrageois. Le responsable de la garde robe du duc trouva le tissu noir convenable chez Dreue de Humerolles⁵², alors que pour le damoiseau de Clèves, on lui préféra Jacquemart Kam⁵³. Perronne de Lattre⁵⁴ vendit le drap nécessaire aux robe, manteau, chapeyron et chausses du comte d'Étampes. Enfin, les pages et valets de pied reçurent un drap provenant des stocks de Bandin Kam⁵⁵. Cette diversité dans le choix des marchands dénote assurément une répartition du travail en fonction des personnages entre les ouvriers de l'hôtel. L'ensemble des vêtements a été payé à Perrin Bossuot. Jacquemart Kam a aussi vendu pour le décor de l'église Saint-Vaast 27 aunes de drap noir à 10 sous l'aune⁵⁶, et les cierges, que tinrent des pauvres hommes de la ville, venaient de la boutique de Pierre Artus⁵⁷. Hue de Boulogne, peintre et valet de chambre du duc réalisa dans la journée 24 blasons et 80 écussons attachés dans l'église pendant l'office⁵⁸. Au total, les sommes engagées pour le deuil de la reine de France s'élèvent à 199 livres 15 sous 4 deniers, uniquement pour le vêtement, dont 83 % couverts par l'achat de draps. Les fournitures diverses pour le décor ont coûté 93 livres 2 sous, dont 78 livres 12 sous pour des marchands d'Arras. Le duc a donc voulu un beau service pour Isabeau de Bavière, au grand profit du commerce local.

La mise en place d'une telle rencontre a nécessité le concours de tous les officiers de l'hôtel, en déplacement avec le duc, mais aussi des commerçants extérieurs, en particulier ceux d'Arras. Il est très probable que la cour de Bourgogne ne fut pas la seule à faire appel à eux.

52. *Ibid.*, B 1957, f. 328v.

53. *Ibid.*, B 1957, f. 328.

54. *Ibid.*, B 1957, f. 339.

55. *Ibid.*, B 1957, f. 328.

56. *Ibid.*, B 1957, f. 339v.

57. *Ibid.*

58. *Ibid.*

L'activité vestimentaire des valets de chambre ducaux n'a pas cessé pendant ces trois mois. Ils ont montré qu'ils pouvaient faire face à une échéance aussi courte que celle du deuil de la reine Isabeau. Le duc a exigé d'eux les moyens de l'impact qu'il pourrait créer grâce au costume.

3. Une stratégie politique : le choix des Français

Selon Jean Favier⁵⁹, le duc avait décidé avant le traité qu'il allait désormais opter pour le roi de France, et pour plusieurs raisons : sa neutralité se faisait sentir depuis quelques temps, et les Anglais sentaient bien l'éloignement d'un prince qui n'était plus acquis à leur cause. Une série de trêves bourgondo-armagnagues avait eu raison des affrontements guerriers. Les sacres de Reims (Charles VII) et de Paris (Henri VI) avaient dû se passer de la présence du Bon duc. Ainsi, s'il n'affichait pas encore ouvertement son changement de politique, au moins prenait-il visiblement des distances vis-à-vis du pouvoir anglais. La mort de sa sœur Anne, épouse de Jean de Bedford, en 1432, allait balayer ce qui restait de sentimental dans l'alliance de 1420. Une entente avec le roi français était nécessaire au duc pour sa diplomatie à l'est : Charles VII était proche de l'empereur germanique Sigismond, alors hostile à la politique du Bourguignon. D'un point de vue économique, il encourageait les villes drapières à se fournir en matières premières (laine) en Castille plutôt qu'en Angleterre. Pour cette raison aussi l'accès à ces marchés méridionaux ne devait pas être entravé par la guerre française. Si les liens économiques avec les îles britanniques perdaient de leur substance, alors une alliance devenait inutile.

Très tôt, d'après R. Vaughan⁶⁰ les Français proposèrent aux Bourguignons les clauses qui allaient sceller le traité : réparation spirituelle et financière de la mort de Jean Sans Peur, garantie de certains territoires déjà occupés par Philippe le Bon, exemption personnelle de l'hommage... L'auteur anglais avance même que « *as early as 1423 the peace of Arras was in sight ; ten years later, it was imminent* ».

59. *La guerre de Cent ans*, Paris, Fayard, 1980, p 535.

60. *Philip the Good, op. cit.*, p. 27.

A. La mémoire du Sans Peur

Le choix de la ville d'Arras n'était pas innocent. C'était une possession bourguignonne, et le duc tenait à être l'hôte de la conférence. D'autre part, la ville avait été en 1419 le théâtre d'une réunion présidée par Philippe le Bon, après la mort de Jean Sans Peur. Une cérémonie solennelle fut célébrée déjà dans la même église où, quelques années plus tard, on allait fêter la paix retrouvée.

La conférence commença le 5 août dans la grande abbaye de Saint-Vaast, dont les salles avaient été décorées de tapisseries de très grande valeur, qui firent le ravissement d'Antoine de la Taverne. Certaines représentaient la victoire de Jean sans Peur sur les Liégeois. Si elles n'ont pas été exécutées pour l'occasion, ces tentures ont été choisies soigneusement : montrer le père de Philippe en triomphateur devait rappeler l'attachement des Bourguignons à régler le problème, sinon de la vengeance, du moins des réparations que les Français devaient accorder pour la mort du duc. Une messe anniversaire fut d'ailleurs célébrée le 10 septembre et on vit un signe de Dieu dans le fait que la réconciliation franco-bourguignonne intervenait exactement 16 ans après l'assassinat de Montereau. Cependant, peut-être pour ménager les susceptibilités, ces tentures n'ornaient pas directement les salles où devaient se tenir les conférences. On pouvait voir dans ces dernières des tapisseries aux thèmes floraux beaucoup plus neutres que dans les pièces adjacentes⁶¹. L'une d'elles était tendue de fleurs de lys, thème français, mais qui devait être permanente, car Antoine de la Taverne parle d'une « *salle à fleur de lys* », sans préciser, contrairement aux autres, qu'elle avait été décorée pour l'occasion. On ne voit aucune référence anglaise dans le décor du congrès, mais Antoine de la Taverne, Bourguignon, n'aurait peut-être pas jugé bon de les indiquer si elles avaient été présentes.

B. L'entrée des Français

Tout indique que le duc voulait faire son entrée dans la ville d'Arras après les Anglais, arrivés le 25 juillet, pour ne pas les accueillir

61. *Journal de la Paix d'Arras, op. cit.*, p. 9.

comme il allait le faire pour les Français. Cependant, cette thèse ne tient que dans le cas où le duc aurait choisi bien avant le congrès d'opter pour le parti français. N'oublions pas que les chroniqueurs retenus ici sont Bourguignons et Français. Le parti pris de loger les représentants d'Henri VI en dehors de la ville, pour éviter les échanges et les rixes éventuels, semble aussi un signe de l'issue prochaine de la conférence de paix de 1435, les Français étant logés dans la ville, proches des Bourguignons, ce qui peut paraître étonnant, quand on sait qu'officiellement, une alliance subsistait uniquement entre Bourgogne et Angleterre.

Il fut décidé que le duc de Bourgogne irait au devant des Français, qui arrivèrent le 31 juillet, guidés par le comte d'Étampes, cousin germain et protégé de Philippe. Tous les chroniqueurs s'accordent pour remarquer le nombre impressionnant des membres de l'ambassade française. Le cortège arrivant à Arras est montré comme triomphal, et d'importance largement supérieure à celui qui avait accompagné les Anglais. « *Et après tout, par belle ordonnance, chevauchèrent tout le petit pas jusques à Arras. Et là chevauchèrent de front l'un d'alès l'autre les trois ducz, c'est à savoir de Bourgogne, de Bourbon et de Gueldre. Et devant eux, avoit sept trompettes sonnans très mélodieusement, et grand nombre de rois d'armes, héraux et poursuivans, vestus des armes des princes là estans, avec lesquelz estoit comme chef, Montjoie, roy-d'armes du roy Charles de France. Et un petit devant chevaulchèrent le connestable dessusdit [le comte de Richemont], le [Louis] comte de Vendosme, le conte d'Étampes, le damoisiau de Clèves, et aulcuns autres grans seigneurs. Et derrière les trois ducs dessusnommez estoient le plus grand partie de leurs chevaliers* »⁶². Les rois d'armes portaient les couleurs de leurs princes, et ce devait être un étalement de couleurs et d'éclat, car leurs vêtements réciproques brillaient de leurs couvertures d'orfèvrerie. Le mémorial de l'échevinage d'Arras indique que les archers français étaient environ soixante, vêtus de deux parures aux couleurs du duc de Bourbon et du comte de Richemont, « *très bien abillez, armez de harnas de gambes, chacun capellané* »⁶³.

Les archers du duc de Bourgogne ont reçu de nouvelles huques argentées⁶⁴ pour accueillir l'ambassade française. Cette fois, la broderie

62. ENGUERAND DE MONSTRELET, *Chronique*, op. cit., p. 135 et 136.

63. *Journal de la Paix d'Arras*, op. cit., p. 108.

64. *Ibid.*

était différente. Perrin Bossuot a taillé « 46 huques grises et noires, et sont à bastons et à flesches par lesdiz bastons et sont doublées de toille noire, bordées de drap tout alentour, découpées au fer et au taillant et desquelles ont été livrées six aux archers de son chancelier de Bourgogne »⁶⁵. Le duc a ainsi soigné particulièrement son entourage pour l'arrivée des français. Tous avaient en plus des trouses de flèches garnies, achetées chez un artilleur arrageois, Colin Clabaut⁶⁶. Les 12 archers de Gui Guilbaut et de Nicolas Rolin étaient vêtus strictement à l'identique. Le coût total de la livrée des archers de corps ducaux s'élève à 1050 livres, 17 sous, 2 deniers, dont la grande majorité vient de la broderie et de l'orfèvrerie que Thierry du Castel y a apposée : 65,1 % de la somme totale, soit 684 livres 5 sous. Pourtant, cette somme reste une estimation. Les 127 aunes de drap gris et noir n'ont sans doute pas pu suffire aux 96 huques des archers. Il faut en effet environ 3,5 à 4,5 aunes de drap pour obtenir un de ces vêtements. Il manquerait donc entre 200 et 300 aunes de drap à 12 sous l'aune, soit 120 à 180 livres pour compléter la dépense.

Le duc avait donc prévu, dès avant sa décision finale, de n'accueillir que les Français, et non les Anglais. Il faut souligner aussi que le cardinal d'Angleterre est arrivé un peu plus tard. Mais pour lui non plus les Bourguignons n'ont pas jugé bon de déployer un si grandiose cérémonial. Ainsi, les achats de vêtements autant que les chroniques semblent nous convaincre de l'issue programmée du traité de paix. Les dons l'ont définitivement scellée.

C. Les dons : témoins du choix politique

Les cadeaux font partie d'un rituel de cour largement établi. Ils représentent une proportion importante des dépenses à chaque rencontre entre princes. Ils peuvent prendre divers aspects, comme les chevaux, les draps précieux, les fourrures, les bijoux, de l'argent, ou encore des robes. Le prix du cadeau dépend de l'état du bénéficiaire ou du service rendu.

Les présents sont le signe de la générosité du prince. C'est pourquoi nombre de ces libéralités sont faites pour de petits services, pour

65. Archives départementales du Nord, B 1957, f. 347v.

66. *Ibid.*, B 1954, f. 163.

une visite, voire sur simple demande : des dons d'argent pour « défrayement », c'est à dire pour couvrir les dépenses du départ de la ville après la convention ne valent que pour ceux qui en ont fait la requête. Les bénéficiaires sont tous bourguignons⁶⁷.

Le total des dons présents dans les comptes s'élève à plus de 16 539 livres, toutes catégories confondues. Le drap couvre 38,9 % de ce total, devant l'argent (15,5 %), la vaisselle (13,3 %) et les chevaux (11,2 %). Ils représentent sans doute une part importante de la diplomatie à la convention d'Arras. Les principaux ambassadeurs, hormis les Anglais, reçoivent de belles pièces de drap, de tapis, ou de vaisselle. Le duc de Bourbon est gratifié de « plusieurs parties de drap d'or et d'argent » pour une valeur de 402 livres 10 sous⁶⁸. Son épouse Agnès de Bourgogne, également sœur de Philippe le Bon, a reçu 1072 livres en draps⁶⁹, et 575 livres en pelleteries⁷⁰. À Marguerite de Bourgogne, comtesse de Richemont et sœur de Philippe le Bon, on a attribué à peu près des sommes équivalentes dans ces deux catégories de cadeaux⁷¹. Enfin, Alexandre, abbé de Vézelay, ambassadeur du concile de Bâle, a quitté Arras avec une aiguière et six gobelets d'argent doré d'une valeur de 900 saluts d'or, soit 1035 livres de flandre.

La plus grande partie des cadeaux a été présentée aux ambassades bourguignonnes et françaises, avec respectivement 38 % et 45,4 % du total. 3510 livres (23,4 % du total) ont été réservées aux sœurs du duc, dont la participation dans les négociations, extrêmement discrète, a peut-être joué son rôle dans l'issue de la conférence. La place des femmes au cours de la convention est difficile à établir. Elles prenaient une part active aux banquets, que suivaient des soirées dansantes⁷². Elles ont pu être spectatrices des joutes, et participaient aux messes.

67. Guillaume de Bavière reçoit par exemple 4 livres 16 sous, et Denis d'Estingen, avec 16 archers, 9 livres 10 sous. La valeur du présent semble varier en fonction du personnage et de la route qu'il aura à faire pour rentrer dans son pays (Archives départementales du Nord, B 1954, f. 125 et 128v).

68. Archives départementales du Nord, B 1957, f. 341.

69. *Ibid.*, B 1957, f. 353v.

70. *Ibid.*, B 1957, 358.

71. 1290 livres en draps, et 375 livres en fourrures (Archives du Nord, B 1957, f. 354v et 358).

72. « Monseigneur le duc rechupt benignement, leur fist très joyeuse et cordiale chiere, tant boire que mangier comme esbatemens, de danses et de chanter entre dames et demoiselles », Taverne, p. 39.

Aucun des chroniqueurs ne signale leur présence dans les négociations, mais Richard Vaughan nous apprend que la duchesse de Bourgogne fut gratifiée d'une somme de 4 000 livres de rente annuelle sur les finances royales, en remerciement de l'appui aux Français qu'elle manifesta à Arras⁷³.

Venus jouer devant le duc lors d'un banquet, les ménestrels et trompettes du roi ont reçu des robes à la livrée ducale. Ce costume spécifique était peut-être exigé pour une fête donnée par le duc. Ensuite, loin d'entrer dans la dépendance de l'hôtel, ils ont gardé ces robes en guise de remerciement pour le service rendu, avec 42 livres en plus. Environ 149 robes identiques à celles du commun ont été délivrées à des serviteurs du roi, brodées par Thierry Du Castel⁷⁴.

Peu d'allusions sont faites à l'ambassade anglaise dans ces comptes. Les libéralités ducales en leur faveur n'occupe que 0,4 % de la dépense totale en dons. Aucun des grands ambassadeurs de cette partie n'est gratifié. Seuls deux serviteurs du cardinal d'Angleterre reçoivent 58 livres 15 sous pour leur départ d'Arras. Tous les cadeaux sont visiblement faits au départ du bénéficiaire, comme le signale Le Fèvre de Saint Rémi « *les ambassadeurs de France s'en retournèrent moult liement, et leur fist le duc de grans dons, tant or, argent, vaisselle comme aultres choses* »⁷⁵. Le calendrier des distributions coïnciderait alors tout à fait avec le choix des destinataires. Cependant, on peut s'étonner de cette absence de cadeaux qui ne correspond pas aux habitudes de cour. Parfois, le receveur a noté des dépenses pour draps ou autres, destinées à un don ducal, « *en un lieu secret dont il ne veut aucune déclaration estre faite* »⁷⁶. Ceci montre bien l'existence d'une diplomatie secrète, mais nous ne pouvons en aucun cas attribuer ces sommes à une ambassade précise. Cependant, tous les cadeaux offerts par le duc n'ont pas été achetés sur place. Des charretiers avaient acheminé plusieurs charriots de vaisselle de Lille ou de Paris⁷⁷; malheureusement, nous ne pouvons mesurer la place de ces cadeaux qui peuvent provenir de cette source, et nos résultats doivent être largement modérés. À l'inverse, une série d'achats si prompts destinés en majorité aux Français montrerait

73. Philip the Good, *op. cit.*, p. 67.

74. Archives départementales du Nord, B 1957, f. 368.

75. LE FÈVRE DE SAINT-RÉMY, *Chronique, op. cit.*, p. 364.

76. Archives départementales du Nord, B 1957, f. 321v, 323, 324, 357.

77. *Ibid.*, B 1954, f. 160, 160v.

que l'alliance n'était pas absolument préparée au départ. Autrement dit, la présence à Arras des commerçants de luxe a été la bienvenue pour la diplomatie ducale.

Conclusion

Les plus beaux draps de l'époque ont transité par la cour de Bourgogne, destinés soit aux dons, soit aux vêtements princiers, mais toujours dans la tradition ducale : la nouvelle alliance scellée par le traité d'Arras n'inaugure en rien l'adoption de nouvelles couleurs. La diplomatie ducale a beaucoup profité des somptueuses pièces de tissu que lui offraient les marchands de Lucques. La vaisselle d'or ou d'argent a aussi contribué à la réputation de générosité du duc, notamment lors des joutes. Pierre de Bauffremont, comte de Charny et Jean, seigneur de Marles, concurrents, ont reçu respectivement 630 et 840 livres, l'un en draps, l'autre en vaisselle.

Les moyens mis en œuvre montrent, outre l'étendue de la richesse ducale, les capacités de l'hôtel à déployer ses forces pour un événement aussi important. Le duc a su s'entourer des plus remarquables ouvriers, efficaces et parfois très rapides, comme pour le deuil de la reine de France.

Les dépenses engendrées par les besoins vestimentaires du duc de Bourgogne sont considérables et illustrent très bien sa fameuse réputation. Assurément, il a utilisé le costume à des fins politiques au cours de cette page d'histoire. D'abord pour montrer sa puissance, sa richesse, mais surtout son indépendance vis à vis des royaumes de France et d'Angleterre. Son ambition de souveraineté transparait clairement dans ses déplacements comme dans les cérémonies qu'il organise. Certes, il a été vu, peut-être sans grande objectivité, comme le personnage clé de toute la conférence. L'absence des deux rois l'y a peut-être aidé. On ne voit pas en effet se comporter de la sorte le duc de Bourbon, ou celui de Gueldre. Le second est plutôt vu comme un serviteur du Bourguignon. Pourtant, même si Charles VII et Henri VI ont envoyé leurs plus brillants ambassadeurs, ils ont décliné l'invitation personnelle de rejoindre le Nord, comme pour montrer que cette conférence n'était pas capitale. Or, les faits, et plus tard les historiens, disent le contraire. Arras a changé la donne politique du royaume, où plutôt, elle l'a ratifiée, puisque le changement d'orientation ducale était prévu. Doit-on y

voir une revanche personnelle des deux rois pour l'absence de Philippe à leurs sacres respectifs ? Qu'aurait modifié leur présence : probablement rien à la conclusion de la paix séparée, mais beaucoup au prestige du duc, qu'ils auraient dû traiter comme leur égal.

Sophie JOLIVET,
Dijon.

Annexes

**Sommes totales dépensées pour Philippe le Bon,
du 1^{er} mai 1435 au 31 décembre 1436**

occasion	drap	confection	broderie	fourrures	divers	total	%
Arras	243 L. 18s 2d	51 L. 8s	3658 L. 3s			3953 L. 9s 2d	25
deuil de la Reine	61 L. 9s	4 L. 8s			8	66 L. 5s	0,4
stocks (laine)	684 L. 3s 9d			2388 L. 8s 6d	170 L. 4s 3d	3242 L. 16s 6d	20,5
stocks (soie)	8529 L. 4s					8529 L. 4s	53,9
indéfini	15 L. 1s 3d	25 L. 4s				40 L. 5s 3d	0,3
total	9533 L. 16s 4d	81 L.	3658 L. 3s	2388 L. 8s 6d	170 L. 12s 3d	15831 L. 19s 11d	100

**Sommes totales dépensées pour le traité d'Arras pour le comte d'Étampes,
le damoiseau de Clèves et le duc de Bourgogne**

destinataire	drap	confection	broderie	total	%
Étampes	80 L. 5s 6d	24 L. 10s	442 L. 15s	547 L. 10s 6d	11
Clèves	7 L. 3s	20 L.	442 L. 15s	469 L. 18s	9,5
duc	243 L. 18s 2d	51 L. 8s	3658 L. 3s	3953 L. 9s 2d	79,5
total	331 L. 6s 8d	95 L. 18	4543 L. 13 s	4970 L. 17s 8d	

Sommes des dons offerts par Philippe le Bon au cours du traité d'Arras

nature	bourguignons	français	anglais	concile de Bâle	autres ambassades	autres personnages	total
drap	2815 L. 11 s	3699 L. 13s					6515 L. 4s
robes	29 L.	1651 L. 16s					1680 L. 16s
tapis	1183 L. 10s						1183 L. 10s
fourrures		1150 L.					1150 L.
vaisselle	10 L. 11s 6d	148 L. 1s		1146 L. 2s 6d	183 L. 6s	505 L. 17s	1994 L. 8s
argent	1549 L. 10s	111 L. 2s	58 L. 15s	36 L.	35 L. 5s	540 L. 9s 6d	2331 L. 1s 6d
chevaux	117 L. 10s	1566 L. 16s 6d					1684 L. 6s 6d
total	5705 L. 12s 6d	8327 L. 8s 6d	58 L. 15s	1182 L. 12s 6d	218 L. 11s	1046 L. 6s 6d	16539 L. 6s

Proportions des fournitures données à chaque ambassade par rapport au total de ces fournitures (en %)

nature	bourguignons	français	anglais	concile de Bâle	autres ambassades	autres personnages
drap	43,2	56,8				
robes	1,7	98,3				
tapis	100					
fourrures		100				
vaisselle	0,5	7,4		57,5	9,2	25,4
argent	66,5	4,8	2,5	1,5	1,5	23,2
chevaux	7	93				
total	34,5	50,3	0,4	7,2	1,3	6,3

nature	bourguignons	français	anglais	concile de Bâle	autres ambassades	autres personnages	total
drap	43,9	44,4					39,4
robes	0,5	19,8					10,2
tapis	20,7						7,2
fournitures		13,8					7
vaisselle	0,2	1,8		97	83,9	48,3	12,1
argent	27,2	1,3	100	3	16,1	51,7	14,1
chevaux	2,1	18,8					

Sommes de la livrée de Philippe le Bon

destinataires	drap	confection	broderie	autre	total
pages, valets de pied, palefrenier	53 L. 4s 11d	35 L. 4s	852 L. 3s		940 L. 11s 11d
archers	151 L. 7s	60 L. 12s	684 L. 5s	154 L. 13s 2d	1050 L. 17s 2d
officiers	2018 L. 14s	165 L. 10s	497 L. 4s		2681 L. 8s
pages (deuil de la reine de France)	60 L. 3s	20 L.			80 L. 3s 6d
archers de N. Rolin et G. Guilbaut	9 L. 10s	3 L. 12s		29 L. 14s 2d	42 L. 16s 2d
total	2292 L. 19s 5d	284 L. 18s	3033 L. 12s	184 L. 7s 2d	4795 L. 16s 9d

**Proportion des sommes dépensées pour chaque catégorie de serviteurs,
en fonction du type de fourniture ou de service (en %)**

destinataires	drap	confection	broderie	autre	total
pages, valets de pied, palefrenier	2,3	12,4	41,9		19,6
archers	6,6	21,3	33,6	83,9	21,9
officiers	88	58,1	24,4		55,9
pages (deuil de la reine de France)	2,6	7			1,7
archers de N. Rolin et G. Guilbaut	0,4	1,3		16,1	0,9

**Proportion des sommes dépensées pour chaque type de marchandises ou service,
en fonction des catégories de serviteurs (en %)**

destinataires	drap	confection	broderie	autre
pages, valets de pied, palefrenier	5,7	3,7	90,6	
archers	14,4	5,8	65,1	14,7
officiers	75,3	6,2	18,5	
pages (deuil de 75,1 la reine de France)	24,9			
archers de N. Rolin et G. Guilbaut	22,2	8,4		69,4
total	47,8	5,9	42,4	3,8